

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 octobre 2022

N° 25.1  
Chrono 16420

**Rapporteur : Monsieur Gaël NOFRI**

**Service : Direction Maîtrise d'Ouvrage et Modernisation**

**Commission :** 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE  
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

**Objet :** Approbation du bilan de la concertation publique concernant les équipements d'infrastructures des quartiers Est de la ville de Nice.

---

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 et R.103-1,

**Vu** la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et la mise en œuvre des principes d'aménagement,

**Vu** la délibération n° 5.12 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 relative à l'instauration d'un périmètre de projets urbains partenariaux sur le secteur dit du « 109 » des quartiers Est de la ville de Nice,

**Vu** la délibération n° 23.3 du Conseil métropolitain du 25 octobre 2019 instaurant un périmètre de projets urbains partenariaux sur le secteur dit du « 109 » des quartiers Est de la ville de Nice,

**Vu** la délibération n° 10.6 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 approuvant l'engagement de la concertation publique relative aux équipements d'infrastructures des quartiers Est de la ville de Nice, et, en fixant les objectifs et les modalités pratiques,

**Vu** la délibération n° 22.1 du Bureau métropolitain du 6 octobre 2022 approuvant le bilan de la concertation publique relatif aux équipements d'infrastructures des quartiers Est de la ville de Nice,

**Vu** le bilan annexé à la présente délibération,

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 octobre 2022

N° 25.1  
Chrono 16420

**Rapporteur : Monsieur Gaël NOFRI**

**Service : Direction Maîtrise d'Ouvrage et Modernisation**

**Commission :** 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE  
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

**Objet :** Approbation du bilan de la concertation publique concernant les équipements d'infrastructures des quartiers Est de la ville de Nice.

---

**Considérant** que les modalités adoptées pour cette concertation ont bien été mises en œuvre, à savoir :

- une exposition dématérialisée de panneaux explicatifs sur les sites internet de la ville de Nice et de la Métropole,
- une exposition de panneaux explicatifs à la mairie annexe de Pasteur-Bon voyage et la mise à disposition du public d'un registre afin d'y consigner les remarques souhaitées,
- la tenue d'une réunion publique sous réserve de la possibilité de son organisation en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, ou, à défaut, la tenue d'une réunion publique en visioconférence.

**Considérant** que la concertation, qui s'est tenue du 8 juillet au 12 août 2022, avait pour objectif d'informer le public sur les objectifs et la consistance du projet, mais également de développer une démarche associant la population pour assurer l'émergence d'un projet qui prenne en compte les regards croisés,

**Considérant** que la réunion publique s'est tenue le lundi 11 juillet 2022 à 10h au bâtiment du Territoire Rives du Paillon à Nice, et qu'à l'issue de la concertation, un bilan doit être dressé et présenté,

**Considérant** qu'il convient d'acter le fait que la population a donné un avis globalement favorable au projet (73 % des avis exprimés sur les registres papier et électronique) et a fait des propositions, notamment en termes d'usages des espaces publics (parcs, jardins, jeux pour enfants) et de mobilier urbain,

**Considérant** que la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice s'engagent à intégrer dans la poursuite des études du projet les observations émises par les participants, et en particulier dans les thématiques suivantes :

- le mobilier urbain,
- les liaisons avec le reste de la ville en termes de transports en commun et de mobilité active,
- les liens avec les projets immobiliers prévus sur le site et l'aménagement des voiries,
- la préservation patrimoniale et environnementale,
- les plantations et la végétation.

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 octobre 2022

N° 25.1  
Chrono 16420

Rapporteur : Monsieur Gaël NOFRI

Service : Direction Maîtrise d'Ouvrage et Modernisation

Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE  
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Approbation du bilan de la concertation publique concernant les équipements d'infrastructures des quartiers Est de la ville de Nice.

---

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

1. arrêter le bilan de la concertation publique, tel que présenté dans le rapport annexé à la délibération,
2. poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes d'aménagement présentés et enrichis par la concertation,
3. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à lancer les procédures, à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.